



Building Skills

coaching & training



GOVERNANCE BANCAIRE EN TUNISIE



Lieux

Hôtel Novotel,
Avenue Mohamed V, Tunis



Date

13 et 14 Octobre 2026



Coût

Le prix par participant est fixé
à **1.990 Dinars** Hors Taxes.



Pièces Jointes

- Planning et programme du workshop
- Bulletin d'inscription (retour par e-mail)

Intérêt de la formation

En Tunisie, la gouvernance bancaire repose sur des sources complémentaires qui doivent être interprétées ensemble. Le Code des sociétés commerciales fixe le socle applicable aux sociétés anonymes : organisation des organes sociaux, droits des actionnaires, conventions réglementées, responsabilité des administrateurs et dirigeants, assemblées générales et commissariat aux comptes. La loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers ajoute les exigences propres à une activité réglementée qui engage les déposants et la stabilité financière.

La circulaire BCT n° 2021-05 constitue le texte central de gouvernance prudentielle. Elle renforce la responsabilité de l'organe d'administration, précise l'articulation avec l'organe de direction, organise les comités spécialisés, consacre la culture du risque et consolide l'indépendance des fonctions risques, conformité et audit interne. Pour les banques cotées ou émettrices de titres, ce dispositif se combine avec les obligations du marché financier en matière de transparence, d'information périodique et occasionnelle et de protection des investisseurs.

Le programme de convergence vers Bâle III et IFRS 9 renforce encore cette dimension. La circulaire BCT n° 2025-08 exige un plan stratégique et opérationnel, une gouvernance de projet, l'implication coordonnée des comités des risques et d'audit, l'adaptation des systèmes et du contrôle interne, ainsi qu'un dispositif transversal de gouvernance des données. La réforme prudentielle et normative devient ainsi un sujet direct de surveillance du Conseil.

Objectifs de la formation

Ce workshop traite la gouvernance Bancaire et vise les objectifs suivants :

- Articuler les différentes sources applicables : Code des sociétés commerciales, loi bancaire n° 2016-48, circulaire BCT n° 2021-05 et réglementation du marché financier ;
- Distinguer les responsabilités du Conseil d'administration, de la Direction Générale, des comités spécialisés, des fonctions de contrôle et des commissaires aux comptes ;
- Traduire les exigences réglementaires en pratiques concrètes : information du Conseil, appétence au risque, conflits d'intérêts, devoir d'alerte, documentation et suivi des décisions ;
- Apprécier la gouvernance à la lumière des références du Comité de Bâle, de l'OCDE/G20, de l'EBA et du FSB ;
- Intégrer les risques cybernétiques et climatiques, la finance verte et les enjeux de résilience dans les responsabilités des organes de gouvernance ;
- Comprendre le rôle du Conseil et des comités dans le programme BCT de convergence vers Bâle III et IFRS 9 ;
- Identifier les points de vigilance et les leviers d'amélioration dans son propre établissement ;

Public cible

Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment :

- Administrateurs, membres de comités et responsables exécutifs de banques et d'établissements financiers ;
- Responsables des fonctions risques, conformité, audit interne et contrôle permanent ;
- Responsables juridiques, secrétaires du Conseil, responsables financiers et communication financière ;
- Cadres impliqués dans le reporting prudentiel, la gouvernance ou les relations avec les régulateurs ;

Programme de formation



Lieux

Hôtel Novotel, Avenue Mohamed V, Tunis, Tunisie

Toutes les commodités propices à une formation de haut niveau seront de mise : salle de conférences polyvalente, équipement audiovisuel, écran et flip chart, vidéoprojecteur, régie sonorisation, connexion internet WIFI, etc.



Supports

Une documentation riche sur support magnétique servira de base pédagogique et sera remise aux participants au premier jour de la formation.



Date

13 et 14 Octobre 2026



Coût

- Le prix par participant est fixé à **1.990 Dinars** Hors Taxes. Ce montant couvre les frais d'inscription, les supports pédagogiques, les pauses café et les repas-déjeuners.

1^{ère} journée :

Socle juridique et spécificité bancaire

1. **Fondements de la gouvernance bancaire**

- Finalités de la gouvernance d'entreprise et enseignements des crises financières ;
- Spécificités des banques : dépôts, levier, asymétries d'information, risques multiples et stabilité financière ;
- Gouvernance formelle versus gouvernance effective ; rôle de la culture du risque et du challenge.

2. **Code des sociétés commerciales : le socle commun**

- Code des sociétés commerciales : le socle commun
- Organisation des sociétés anonymes : Conseil, présidence, Direction Générale et assemblées ;
- Droits des actionnaires, responsabilité des administrateurs et dirigeants, commissariat aux comptes ;
- Conventions réglementées, parties liées, conflits d'intérêts et qualité des procès-verbaux.

3. **Loi bancaire n° 2016-48 : la spécialisation prudentielle**

- Gouvernance comme composante de la gestion saine et prudente et de la supervision bancaire ;
- Qualité des dirigeants, organes, comités spécialisés, fonctions de contrôle et relations avec la BCT ;
- Protection des déposants, solidité de l'établissement et responsabilité des organes.

Circulaire BCT n° 2021-05 : responsabilités et efficacité

1. **Organe d'administration**

- Stratégie, valeurs, culture du risque et politique d'appétence au risque ;
- Surveillance de l'organe de direction, contrôle interne, conformité et principales politiques ;
- Composition, indépendance, compétence collective, disponibilité, évaluation et succession ;
- Qualité du reporting : synthèse, indicateurs, alertes, décisions et suivi.

2. **Organe de direction et chaîne d'alerte**

- Gestion courante et mise en œuvre de la stratégie et des politiques approuvées ;
- Frontière entre surveillance stratégique et exécution opérationnelle ;
- Remontée des incidents, dépassements, faiblesses de contrôle et risques émergents.

3. **Comités spécialisés du Conseil**

- Comité d'audit : information financière, audit interne, contrôle interne et commissaires aux comptes ;
- Comité des risques : profil de risque, limites, appétence, liquidité, capital et continuité d'activité ;
- Comité de nomination et de rémunération : aptitude, évaluation, succession ;
- Articulation des comités avec le Conseil : préparation sans dilution de la responsabilité finale.

2^{ème} journée :

Contrôle, transparence et benchmark international

1. Fonctions de contrôle au cœur de la gouvernance

- Fonction risques : mesure, analyse, suivi, conseil, challenge et alerte ;
- Conformité : veille, prévention du risque de non-conformité, conseil et contrôle ;
- Audit interne : assurance indépendante sur la gouvernance, les risques et le contrôle interne ;
- Indépendance réelle : stature, rattachement, moyens, accès à l'information et accès direct aux comités.

2. Marché financier et gouvernance de l'information

- Banques cotées, appel public à l'épargne et émissions de titres ;
- Information périodique et occasionnelle, publications financières, prospectus et opérations sur titres ;
- Articulation entre confidentialité prudentielle, reporting BCT, obligations CMF/BVMT et information du public.

3. Benchmark et tendances

- Comité de Bâle : responsabilité du Conseil, culture du risque, fonctions de contrôle et transparence ;
- Principes G20/OCDE 2023 : droits des actionnaires, durabilité, résilience et responsabilité du Conseil ;
- EBA : gouvernance interne, lignes de responsabilité, conflits d'intérêts et cadre de contrôle interne ;
- FSB : tone from the top, accountability, communication et challenge effectif.

Risques émergents et transformation prudentielle

4. Risque cybernétique et résilience opérationnelle

- Responsabilité du Conseil en matière de cybersécurité, systèmes critiques, données et prestataires technologiques ;
- Appétence au risque, indicateurs d'alerte, notification et gestion des incidents majeurs ;
- Continuité d'activité, reprise, exercices de crise et coordination entre métiers, risques, conformité, audit et informatique.

5. Programme BCT : convergence vers Bâle III et IFRS 9

- Nouvelles normes d'adéquation des fonds propres et évolution du cadre prudentiel ;
- Nouvelles règles de classification et de couverture des expositions et articulation avec les pertes de crédit attendues (ECL) d'IFRS 9 ;
- Circulaire BCT n° 2025-08 : plan stratégique et opérationnel, validation et surveillance par l'organe d'administration ;
- Rôle coordonné des comités des risques et d'audit, comité de pilotage, ressources, systèmes, contrôle interne et formation ;
- Gouvernance des données : qualité, intégrité, traçabilité, sécurité, disponibilité et responsabilités du Chief Data Officer